«Catherine MORIN-DESAILLY - Dépôt au Sénat et à l'Assembl proposition de loi sur la décentralisation des enseignements art « En raison de l'inertie coupable du gouvernement, nos conserv se meurent !»»

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Catherine MORIN-DESAILLY - Dépôt au Sénat et à l'Assemblée d'une de loi sur la décentralisation des enseignements artistiques: « En l'inertie coupable du gouvernement, nos conservatoires se meurent !»

Baisse puis suppression des crédits d'Etat consacrés à l'enseignement de la musique, du théâtre et de la danse, non-applica décentralisation du 13 aout 2004 permettant un meilleur financement et une réforme pédagogique nécessaire à ces conservatoires vivent des heures sombres.

Pour Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime, Présidente de la Commission de la Culture, de l' Communication du Sénat et François de MAZIERES, Député-maire de Versailles: ***« Les directeurs et les enseignants, parents ont légitimement de quoi être très inquiets du devenir de l'enseignement artistique en France ».***

Quand bien même, sous la pression des deux parlementaires qui ont tour à tour alerté sur les suppressions de crédits la min décidé de faire machine arrière annonçant rétablir la ligne budgétaire, aucune proposition structurelle offrant de véritables p formulée.

Le silence sur ce point du projet de loi **relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine**, pourtant annon texte majeur du quinquennat de François HOLLANDE et présenté en Conseil des ministre le 8 juillet dernier, ne rassure **Catherine MORIN-DESAILLY déplore un « *oubli volontaire, pur et simple, de la question des conservatoires*, *alors m le principe de liberté de création et entend créer un observatoire de la création artistique et de la diversité culturelle ».***

Aussi, **Catherine MORIN-DESAILLYet François de MAZIERESont décidé de déposerce jour simultanément, au Sénat et proposition de loi sur la décentralisation des enseignements artistiques reprenant largement et actualisant la proposit en 2009 par la Sénatrice de la Seine-Maritime**, faisant suite à ses deux rapports successifs identifiant les blocages de la loi de

Les deux parlementaires proposent de revenir à des choses simples, sur la base des expérimentations régionales ré Poitou-Charentes et Nord-Pas de Calais, en prévoyant le transfert des crédits vers les régions, charge à elles de les rever disposant d'un conservatoire. « *Il faut enfin définir clairement les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités ter d'enseignements artistiques ».*

Pour Catherine MORIN-DESAILLYet François de MAZIERES, le gouvernement, qui affirme que sa première ambition est culturelle, doit enfin de départir de l'idée selon laquelle les conservatoires seraient réservés à une élite: « *Tout miser sur l'éc culturelle à l'école est insuffisant*, pointe François de MAZIERES. *Si celle-ci doit sensibiliser aux arts et à la culture, elle ne dispenser d'une formation spécifique nécessaire à un approfondissement amateur ou professionnel des disciplines. »*

La mission essentielle du ministère de la culture est de « *rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'huma France »* et de *« contribuer au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au lon formation »,* rappellent-ils de concert.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC